



**Par e-mail**

([sekretariat.referenten@gs-uvek.admin.ch](mailto:sekretariat.referenten@gs-uvek.admin.ch))

Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication DETEC  
3003 Berne

Genève, le 17 septembre 2020

**Consultation sur la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous remercions votre Département d'avoir invité l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) à participer à la consultation ouverte le 5 juin 2020 à propos de la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Nous vous prions de trouver ci-après nos remarques sur les points les plus importants pour les banques privées. Nous nous rallions pour le surplus à la prise de position de l'Association Suisse des Banquiers (ASB).

**Les banques privées rejettent le projet de révision partielle de la LOP, qui permettrait à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques, pour les raisons suivantes :**

- 1) Le financement du service universel exigé de la Poste ne doit pas avoir lieu en faisant intervenir une entreprise étatique sur un marché privé.**
- 2) L'entrée d'une entreprise étatique sur un marché limité qui consiste principalement en des acteurs privés constitue une distorsion de concurrence.**
- 3) Le financement du groupe postal par le biais des crédits et hypothèques de PostFinance représente un subventionnement croisé qui ne se justifie pas.**
- 4) Plusieurs interventions de l'Etat visent à réduire l'endettement en Suisse. L'idée d'un nouvel acteur dans le marché du crédit va à l'encontre de cet objectif.**
- 5) Dans le cadre de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE, les aides d'Etat représentent une pierre d'achoppement. Un nouvel acteur étatique dans le marché des crédits et des hypothèques serait un mauvais signal vis-à-vis de l'UE.**
- 6) Ce n'est pas à l'Etat de définir quels projets méritent un crédit ou pas ; la politique climatique doit passer par les normes de construction et de rénovation.**



## 1) **Appréciation générale**

La LOP interdit dans sa version actuelle à PostFinance d'octroyer des crédits ou des hypothèques. Afin de renforcer ses rendements, il est prévu de lui donner un accès limité et par étapes à ce marché. Pour satisfaire aux exigences élevées de la FINMA en matière de capitalisation, il est prévu de privatiser partiellement PostFinance. Dans l'intervalle, la Confédération pourrait lui accorder une garantie transitoire.

A notre avis, la question de fond est de savoir comment financer le service universel qui est exigé de la Poste. La réponse à cette question doit se trouver d'après les banques privées dans une autre méthode de financement que celle proposée ; dans tous les cas au sein de la Confédération, par exemple en accordant davantage de flexibilité dans l'accomplissement du service postal universel, mais pas en faisant intervenir une entreprise étatique sur des marchés privés. Il n'est pas nécessaire d'octroyer des crédits pour assurer le trafic des paiements. En revanche, les banques privées ne s'opposeraient pas à une privatisation complète de PostFinance.

De plus, sans nécessité économique, la proposition entraînerait une expansion de l'État et une allocation inefficace de l'argent des contribuables. En outre, il est très douteux que des capitaux privés puissent être trouvés pour ce modèle d'affaires, ce qui rend une privatisation partielle irréaliste.

Outre ces réflexions générales, il y a au demeurant un certain nombre d'inconvénients et d'incohérences dans le projet, raison pour laquelle les banques privées ne soutiennent pas la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste.

## **Arguments spécifiques**

### 2) Distorsion de concurrence

L'entrée de PostFinance, qui resterait détenue (majoritairement) par l'Etat, sur le marché des crédits provoquerait une distorsion de concurrence, et ceci sous deux angles.

D'une part, si l'on prend par exemple le cas de la Suisse romande, les grands acteurs du marché immobilier sont deux banques cantonales (la BCGe et la BCV), qui n'ont toutes deux plus de garantie de l'Etat. Si un concurrent étatique entrait sur ce marché, par ailleurs limité, il aurait un avantage concurrentiel sur ses concurrents, qui ne se justifie pas.

D'autre part, la distorsion de concurrence se manifeste dans le fait que PostFinance utiliserait inévitablement l'infrastructure de la Poste pour offrir des crédits et des hypothèques dans toute la Suisse. En effet, la filiale de la Poste n'est directement présente que dans les grands centres urbains. Plutôt que de procéder à une expansion coûteuse de son propre réseau de filiales, elle offrirait ses produits avec l'aide du réseau existant de la Poste. PostFinance bénéficierait ainsi d'un réseau de distribution dense et établi à l'échelle nationale, qui était à l'origine réservé aux services postaux de base, pas aux services financiers.



Enfin, d'un point de vue opérationnel, PostFinance devrait acquérir des compétences dans le domaine du crédit, ce qui prend du temps et coûte cher. Concrètement, cela signifie qu'elle devrait débaucher des employés d'autres banques. Et pour se positionner dans un marché saturé, une politique de prix agressive sera indispensable pour PostFinance. Une telle politique est incompatible avec un accès limité au marché.

### 3) Subventionnement croisé

La solution proposée est une forme de subventionnement croisé au sein du groupe postal, qu'il convient d'éviter. L'Etat ne doit pas intervenir dans le secteur privé sans nécessité. Si c'est néanmoins ce que veut le législateur, cela doit être fait de manière neutre sur le plan de la concurrence et sans subventions croisées. De façon générale, tout financement croisé provenant de zones monopolistiques doit être évité.

Le concept se concentre visiblement sur le renforcement de la rentabilité du groupe postal, et non sur celle de PostFinance elle-même. Cette approche est erronée et, surtout dans la perspective d'une privatisation partielle de PostFinance, très problématique pour les investisseurs potentiels. Il s'agit d'un subventionnement économique croisé à plusieurs égards. Il vaudrait mieux que l'on accorde à la Poste davantage de flexibilité dans la fourniture des services postaux universaux, dont les prix doivent être adaptés.

### 4) Endettement en Suisse

Le projet est en contradiction avec les interventions de l'Etat qui visent à réduire l'endettement hypothécaire des citoyens suisses. C'est le cas par exemple du projet d'abolition de la valeur locative. Les interventions de la FINMA visent quant à elles à renforcer les critères d'octroi d'un crédit hypothécaire. Et la BNS répète sans cesse que le marché hypothécaire suisse est déjà exposé à des risques très élevés, comme encore récemment dans son Rapport sur la stabilité financière 2020. On peine donc à voir l'intérêt de renforcer encore l'offre hypothécaire en Suisse, et d'en tirer le coût vers le bas.

Par ailleurs, en cas de crash immobilier, c'est le contribuable qui devrait éponger les pertes de PostFinance. Il faut se demander si ce déploiement vers le crédit ne fait pas peser un risque trop grand sur les épaules du contribuable.

### 5) Relations avec l'UE

Dans les discussions entre la Suisse et l'UE quant à l'accord-cadre, les aides d'Etat représentent une des pierres d'achoppement majeures ; même si la garantie de certaines banques cantonales ne semble pas être un problème, parce qu'elle est rémunérée aux conditions du marché, ce serait un mauvais signe envers l'UE si la Suisse ouvrait un marché important à une entreprise étatique.

### 6) Hypothèques durables

Le projet fait un lien douteux entre les besoins économiques de PostFinance et les objectifs de la politique climatique. L'idée que l'Etat puisse définir une politique d'octroi de crédits respectueuse du climat pour PostFinance fait craindre que ces obligations s'étendent ensuite à tout le secteur. Ce n'est pas à l'Etat de définir quels projets méritent un crédit ou pas. Tout au plus pourrait-il assouplir les critères relatifs au financement de projets immobiliers durables, pour favoriser ces derniers.



Il semble que cette disposition ait été choisie uniquement pour des considérations tactiques et politiques. Nous craignons que la mise en œuvre d'une telle disposition crée un précédent dans le secteur bancaire, ce qu'il convient d'éviter.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, les banques privées s'opposent au projet de révision et à la levée de l'interdiction pour PostFinance d'octroyer des hypothèques et des crédits.

\* \* \*

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre très haute considération.

ASSOCIATION DE  
BANQUES PRIVEES SUISSES

Jan Langlo  
Directeur

Jan Bumann  
Directeur adjoint